

Issy les Moulineaux, le 23 septembre 2009

COMMUNIQUE

Refus de la loi Carle le 28 septembre 2009 à l'Assemblée Nationale

- ✧ La FCPE92 demande aux parlementaires de voter contre la proposition de loi Carle, qui sera présentée le 28 septembre à l'assemblée nationale, dont le dispositif s'oppose à la Constitution et menace l'École de la République.
- ✧ La FCPE92 demande aux parlementaires de s'engager dès maintenant à se joindre au recours au conseil constitutionnel qui doit être déposé dans les huit jours qui suivent le vote à l'assemblée.
- ✧ La FCPE92 appelle au respect du pacte républicain !

L'École publique est l'École de la République, c'est à dire celle de tous ses enfants !
Ne sacrifions pas l'intérêt général à quelques intérêts particuliers
Refusons une communautarisation de l'espace scolaire !
Refusons d'abandonner la mission de service public d'éducation de l'état

La proposition de loi Carle, adoptée le 10 décembre 2008 par le Sénat, et présentée prochainement devant l'Assemblée vise à « *garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence* ».

Caché derrière des faux-semblants, il s'agit bien là de contraindre les communes à financer des écoles privées en dehors de leur territoire.

- ✧ La FCPE92, considère qu'il est indispensable de renforcer la mixité sociale, pour apprendre à tous le « vivre ensemble ». L'adoption de ce projet de loi aurait des conséquences graves dans le maintien de classes ou d'écoles publiques. Nous serions confrontés à l'éclatement scolaire, social et communautaire.

Ce texte va aggraver le dualisme scolaire, donner à l'enseignement privé des moyens dont ne dispose pas l'enseignement public, qui, lui, doit logiquement assumer toutes les missions du service public : laïcité, obligation d'accueil de tous les élèves, continuité de service et gratuité pour les familles.

Pour garantir le principe du maintien des liens forts entre l'école, les habitants d'une localité et les élus, nous ne pouvons pas accepter ce système d'individualisation qui instaure un chèque éducation.

- ✧ La FCPE92 rappelle que « L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat. ».